

Association La Roue fédère

Chez Figea'acteurs, 12 rue d'Aujou, 46100 Figeac
Siret : 83458177900016 | Association loi 1901
www.larouefedere.org | contact@larouefedere.org



Figeac, le 13 janvier 2025

Monsieur le Président de la commission d'enquête,
Messieurs les commissaires enquêteurs,
Monsieur le Président de la Communauté de
communes du Grand Figeac

En tant que membres de l'association La Roue Fédère, active dans la région de Figeac depuis 2017, nous souhaitons apporter une contribution à l'enquête publique qui concerne le PLUI du Grand-Figeac.

L'association La Roue Fédère regroupe plus d'une centaine d'adhérents et fait la promotion des déplacements à vélo avec plusieurs types d'actions en s'inspirant des principes de l'éducation populaire :

- des ateliers participatifs permettant aux cyclistes d'apprendre à entretenir et réparer leur vélo et permettant de recycler du matériel ;
- des événements grand public destinés à faire la promotion du vélo (Véloparade, participation au forum de associations, ateliers délocalisés auprès de partenaires...) ;
- l'organisation de ballades en vélo pour découvrir le territoire ;
- du plaidoyer pour améliorer les conditions de déplacement en vélo sur Figeac et ses environs.

Au titre de cette dernière action, notre association a publié en avril 2024 un « Manifeste pour une politique cyclable ambitieuse dans la Figeacois » qui est joint à ce courrier.

Par ce travail, nous avons repéré et analysé les difficultés rencontrées dans la pratique du vélo pour les déplacements du quotidien à Figeac et vers (ou en provenance) les communes voisines. Notre diagnostic révèle de nombreux points noirs et une difficulté générale pour circuler en sécurité en vélo sur le territoire, pour se rendre à l'école, au travail et pour tous les petits déplacements de la vie courante.

Au regard de notre expériences d'usagers et d'habitants du territoire, nous pensons qu'il serait judicieux de proposer, dans ce PLUI, une orientation d'aménagement et de programmation thématique dédiée aux mobilités actives. Vous trouverez ci-dessous le raisonnement qui nous a conduit à cette préconisation.

Nous avons pris le temps, en tant que militants associatifs de consulter les documents mis à notre disposition dans le cadre de l'élaboration du PLUI. en premier lieu le SCOT et le PADD du PLUI qui étaient disponibles depuis quelques temps. Nous avons bon espoir en lisant notamment la sixième orientation de l'objectif 2 formulée ainsi :

*« 2.6 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS PROPRES ET LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE
Compte tenu du caractère rural du territoire, la mobilité du quotidien dans le Grand-Figeac est largement dominée par l'utilisation de la voiture individuelle. Par ailleurs, il n'existe pour l'instant que très peu d'aménagements cyclables. Face à ce constat, le PADD porte des orientations en faveur du covoiturage, des modes actifs et des transports collectifs et à la demande. »*

et encore plus avec le 6ème point précisant l'orientation :

« ► Réalisation d'aménagements dédiés aux modes actifs (piétons, cyclistes...), au sein des villes et des bourgs et entre les Communes. »

La carte illustrant l'objectif 2, à la page 36 du PADD nous a laissé sur notre faim, car elle ne semble retenir que la voie verte de la vallée du Lot (développement de l'écomobilité touristique) et la préservation du réseau ferroviaire et des gares (qui sont pour nous aussi indispensables).

L'Axe 3 du PADD dans son orientation 7 (FACILITER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE) présente aussi un intérêt notoire au regard de notre problématique mais à nouveau, la carte illustrant cet objectif ne retient que les aménagements des vallées du Célé et du Lot, bons pour le tourisme et les loisirs mais insuffisants pour les déplacements du quotidien.

Enfin, les liaisons douces sont aussi évoquées dans l'axe 1 et 4 mais seulement sous l'angle de l'amélioration de l'offre touristique et du développement du tourisme vert.

Nous avons bien lu les affirmations du rapport de présentation (résumé non technique Page 47 concernant l'effet du PLUI sur l'environnement)

Les modalités de réduction de l'incidence à travers le projet de PLUI

Ces objectifs se sont traduits de la manière suivante dans les pièces réglementaires :

- de nombreux emplacements réservés visent la mise en œuvre de cheminement doux
- une prescription graphique permet de protéger ou créer 324 cheminements doux. L'objectif est d'éviter toute occupation du sol remettant en cause les tracés. Les règles associées participent également à rendre les parcours agréables (et donc inciter à la pratique pédestre, cyclable) en préservant leurs abords (talus, haies...)
- les autres dispositions concernant le TAD ou transport en commun ne concernent pas de manière directe les outils déployés par le PLUI, même si la stratégie de développement y est liée ;
- le règlement écrit et les OAP encouragent la mutualisation des espaces dédiés au stationnement permettant de réduire leur emprise, et les matériaux perméables préconisés permettent d'en réduire l'impact.
- les OAP ont été élaborées de manière à permettre la réalisation de cheminements doux connectés aux tissus existants mais également de viser un bouclage viaire et éviter les impasses.

- 47 // Rapport de présentation // Tome 2 -

Nous avons aussi noté la prescription n° 23 du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT du Pays de Figéac :

et à la densification de l'habitat.

P.23. Les documents d'urbanisme locaux intégreront :

- des schémas (Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans les PLU, ou pouvant être assimilés comme tels dans les autres cas) dans le but de réfléchir à une organisation d'ensemble des itinéraires « doux ». Les OAP (ou autre schéma assimilable à une OAP) devront notamment apporter des réponses dans la conception des nouveaux quartiers en matière de continuités douces et dans l'accès des sites touristiques.

Nous avons alors cherché dans les nombreux documents constituant le PLUI des éléments plus précis et opérationnels qui montreraient comment vont se concrétiser dans les 10 ans à venir les intentions affichées concernant les mobilités actives comme alternative à la voiture individuelle. Nous avons constaté :

- L'OAP thématique consacrée aux zones d'activité économique et les OAP sectorielles évoquent la nécessité de minimiser la voirie, d'avoir des cheminements cyclables au sein des zones ou des quartiers résidentiels et que ces cheminements doivent être connectés aux autres quartiers et au reste du territoire. Mais à quoi se connecter s'il n'existe pas de schéma global des itinéraires cyclables ?
- 26 emplacements réservés (sur plus de 280) concernent explicitement les cheminements doux alors que près de 50 concernent du stationnement et plus de 80 concernent la voirie et les accès sans que soit visible l'amélioration des conditions de circulation à vélo.

En tant que citoyens résidents sur le territoire et militants pour le développement de l'usage courant du vélo, nous sommes déçus de percevoir, dans cet outil de planification, l'absence de vision globale et très peu de prescriptions ou de modalités pratiques permettant le développement des mobilités actives, en remplacement des déplacements en voiture individuelle.

Cette situation nous inquiète aussi, alors que le bilan à mi-parcours du PCAET du Grand Figeac indique une réduction des dépenses d'énergie consacrées au transport inférieure aux objectifs fixés et que la présence de cheminements cyclables adaptés aux déplacements du quotidien est un facteur d'attractivité pour attirer les jeunes actifs dont le territoire a besoin. Faciliter les mobilités actives est encore un enjeu majeur de santé publique et un facteur d'inclusion sociale au regard de la vulnérabilité liée au coût des carburants.

Aussi, compte tenu des :

- propres objectifs du Grand-Figeac à travers son PCAET et le SCOT du Pays de Figeac ;
- préconisations du Programme Régional Santé Environnement sur les mobilités actives https://www.occitanie.prse.fr/IMG/pdf/fiche_prse_mobilites_actives.pdf ;
- différents exemples d'OAP « Mobilité douces ou actives » réalisées dans plusieurs territoires, en particulier celui du Pays de Lumbres dans le département du Nord qui nous semble très intéressant (https://www.aud-stomer.fr/wp-content/uploads/2024/11/AUD_SYNTHESE_CCPL_mobilite_web.pdf ;

et comme annoncé plus haut, nous préconisons la rédaction d'une OAP thématique « mobilités actives » mettant en évidence les itinéraires cyclables et piétons reliant, à court et moyen terme, les zones d'habitation actuelles et futures avec les zones d'activités économiques, les zones commerciales, les services publics d'éducation et de santé, les espaces sportifs et de loisirs, les points d'accès aux transports en communs et les aires de covoiturage.

Nous sommes disponibles, en tant que citoyens, membres actifs d'une association d'éducation populaire attachée aux démarches participatives, pour apporter une contribution à la collectivité en vue de l'amélioration de ce PLUI, afin de contribuer à relever les défis de la transition écologique, énergétique et sociale qui nous attend.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à nos propositions et vous prions d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

Pour l'association la Roue Fédère,

Les membres de la collégiale et du groupe de travail « Politique cyclable »

Anne Huguin, Antonin Roussel, Aurore Péguin, Boris Wahl, Jules Bomare-Lepape,
Julien Rossignole, Loïc Gobet, Margaux Escande, Pascal Longhi, Pascal Oillic, Walter Prat